



**Adoption
13 août 2018**

**Dernière mise à jour
20 mai 2021**

**Programme de bienvenue d'un
nouveau-né**

Direction générale

Table des matières

OBJECTIF DU PROGRAMME.....	2
NATURE DU CADEAU.....	2
ADMISSIBILITÉ	2
MODALITÉS À SUIVRE AFIN D'ÊTRE ADMISSIBLE.....	2
REMISE DU CADEAU.....	2
L'ENTRÉE EN VIGUEUR.....	2
LA DURÉE DU PROGRAMME	3
RÉVISION DE LA POLITIQUE	3
ANNEXE - FORMULAIRE DE DEMANDE.....	4

Objectif du programme

Dans le cadre de sa politique familiale et des aînés, la Ville de Donnacona souhaite souligner la venue des nouveau-nés résidants sur son territoire. La Ville remettra donc un cadeau à chaque nouveau-né, selon les critères d'admissibilité et modalités mentionnés ci-dessous.

Nature du cadeau

La Ville remettra au parent de l'enfant admissible un cadeau de bienvenue. Le cadeau pourrait changer sans préavis.

Admissibilité

Est admissible à recevoir le cadeau, les nouveau-nés :

1. Résidants sur le territoire de la Ville de Donnacona;
2. Âgés de moins de 9 mois;
3. Un seul cadeau sera accordé par enfant.

Modalités à suivre afin d'être admissible

Afin de recevoir le cadeau, le parent doit :

1. Remplir le formulaire de demande¹
2. Fournir une preuve de résidence mentionnant l'adresse complète
3. Fournir une preuve de naissance de l'enfant (acte ou certificat de naissance)

Lorsque tous ces documents seront complétés, la demande pourra être :

- › déposée en personne à l'hôtel de ville au 138, avenue Pleau;
- › acheminée par la poste à l'hôtel de ville
Programme de bienvenue d'un nouveau-né
Ville de Donnacona
138, avenue Pleau
Donnacona (Québec) G3M 1A1
- › transmise par courriel au communications@villededonnacona.com

Remise du cadeau

À la suite de la réception du formulaire de demande ainsi que des preuves de résidence et de naissance, le cadeau sera déposé à la réception de l'hôtel de ville.

L'entrée en vigueur

Le programme entrera en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et il n'est en aucun cas rétroactif.

¹ Voir annexe : Formulaire de demande – Programme de bienvenue d'un nouveau-né

La durée du programme

Le programme se terminera lorsque le conseil municipal y mettra fin par résolution ou lorsque les sommes allouées à ce programme seront épuisées, et ce sans préavis.

Révision de la politique

La politique fera l'objet d'une révision tous les deux ans, en janvier.

Annexe - Formulaire de demande

Programme de bienvenue d'un nouveau-né

Nom du parent : _____

Nom du (des) enfant (s)² : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Je _____ confirme joindre à cette demande :

- Une preuve de résidence mentionnant l'adresse complète
- Une preuve de naissance de l'enfant (acte ou certificat de naissance)

_____, le _____
Signature du parent

² Dans le cas d'une grossesse multiple.